

GSN – Générations Sexualités Neuchâtel

Peseux, commune de Neuchâtel

Rapport de l'Organe de révision
à l'Assemblée générale des membres de l'Association
sur les comptes annuels 2023

**Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des membres
de l'Association GSN – Générations Sexualités Neuchâtel, Peseux, commune de Neuchâtel**

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association GSN – Générations Sexualités Neuchâtel comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au comité. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du comité relatives aux comptes annuels

Le comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le comité est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le comité a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le comité du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.

GSN - Générations Sexualités Neuchâtel,
Peseux, commune de Neuchâtel

BILAN	31 décembre 2023		31 décembre 2022	
ACTIF				
Actifs circulants				
Trésorerie	CHF	512'725.79	CHF	486'802.76
Autres créances à court terme	CHF	110.80	CHF	0.00
Actifs de régularisation	CHF	41'041.00	CHF	44'647.00
	CHF	553'877.59	CHF	531'449.76
Actifs immobilisés				
Mobilier et machines	CHF	1.00	CHF	1.00
Véhicules	CHF	1.00	CHF	1.00
Équipement administratif	CHF	1.00	CHF	1.00
	CHF	3.00	CHF	3.00
	CHF	553'880.59	CHF	531'452.76
PASSIF				
Capitaux étrangers à court et moyen terme				
Passifs de régularisation	CHF	67'442.90	CHF	47'026.93
	CHF	67'442.90	CHF	47'026.93
Provisions				
Avances pour projets	CHF	61'640.90	CHF	49'357.19
Réserve migrants	CHF	33'465.55	CHF	29'785.55
Réserve manifestations	CHF	65'548.14	CHF	59'568.14
Réserve 30è anniversaire	CHF	4'645.83	CHF	4'645.83
Réserve HSH	CHF	5'085.00	CHF	0.00
Réserve Projet Hors Murs	CHF	8'049.39	CHF	6'533.39
Réserve Projet LGBTIQ	CHF	19'437.70	CHF	30'687.70
Fonds de solidarité	CHF	18'078.02	CHF	18'135.82
Réserve dons	CHF	21'824.32	CHF	21'308.32
	CHF	237'774.85	CHF	220'021.94
Capitaux propres				
Capital de dotation	CHF	125'243.75	CHF	125'243.75
Réserve déficits futurs	CHF	139'160.14	CHF	139'097.73
Résultat de l'exercice (2023 : Déficit - 2022 : Bénéfice)	CHF	(15'741.05)	CHF	62.41
	CHF	248'662.84	CHF	264'403.89
	CHF	553'880.59	CHF	531'452.76

GSN - Générations Sexualités Neuchâtel,
Peseux, commune de Neuchâtel

COMPTE D'EXPLOITATION

	2023		2022	
Produits				
Recettes tests	CHF	111'896.00	CHF	95'641.00
Recettes information	CHF	22'096.80	CHF	28'513.20
Recettes ESS	CHF	165'053.06	CHF	180'304.00
Dîme sur l'alcool	CHF	0.00	CHF	90'000.00
Cotisations	CHF	3'340.00	CHF	3'260.00
Autres recettes diverses	CHF	24'500.29	CHF	4'612.94
	CHF	326'886.15	CHF	402'331.14
Prélèvement ou (attribution) aux provisions :				
Avances pour projets	CHF	(12'283.71)	CHF	(7'653.19)
Réserve migrants	CHF	(3'680.00)	CHF	0.00
Réserve manifestations	CHF	(5'980.00)	CHF	0.00
Réserve HSH	CHF	(5'085.00)	CHF	0.00
Réserve Projet Hors Murs	CHF	(1'516.00)	CHF	4'875.00
Réserve Projet LGBTIQ	CHF	11'250.00	CHF	(9'668.55)
Fonds de solidarité	CHF	57.80	CHF	3'254.80
Réserve dons	CHF	(516.00)	CHF	(915.52)
Réserve déficits futurs	CHF	(62.41)	CHF	51'134.27
	CHF	(17'815.32)	CHF	41'026.81
CHARGES				
Charges de personnel				
Salaires et charges sociales	CHF	811'929.70	CHF	752'561.88
Prestations de tiers	CHF	4'209.60	CHF	8'529.60
Formation et supervision	CHF	11'271.65	CHF	8'068.85
	CHF	827'410.95	CHF	769'160.33
Matériel médical - entretien et réparation				
Matériel tests et frais de laboratoires	CHF	51'522.94	CHF	45'666.07
Matériel d'accueil	CHF	4'367.72	CHF	3'317.81
	CHF	55'890.66	CHF	48'983.88
Frais des locaux				
Loyers et décompte de charges	CHF	23'356.20	CHF	23'192.00
Eau, énergie, déchets	CHF	941.25	CHF	730.70
Frais de conciergerie	CHF	3'186.85	CHF	3'142.15
	CHF	27'484.30	CHF	27'064.85
Frais administratifs				
Fournitures et matériel de bureau	CHF	5'785.40	CHF	3'524.47
Fournitures et matériel informatique	CHF	14'872.65	CHF	13'924.25
Honoraires fiduciaire	CHF	2'154.00	CHF	2'154.00
Téléphone/concession radio	CHF	3'427.45	CHF	3'386.00
Frais de port et financiers, y.c intérêts négatifs	CHF	533.14	CHF	1'795.56
Frais de journaux et documentation prof.	CHF	458.00	CHF	435.00
Frais de déplacement	CHF	14'040.56	CHF	11'444.02
Frais de manifestations et autres	CHF	1'804.30	CHF	490.40
Frais divers	CHF	6'602.04	CHF	12'684.87
	CHF	49'677.54	CHF	49'838.57
Assurances, frais de véhicule et taxes				
Primes d'assurances	CHF	447.20	CHF	446.00
Frais de véhicule, assurance et entretien	CHF	5'282.55	CHF	1'521.10
Taxes et cotisations	CHF	754.00	CHF	754.00
	CHF	6'483.75	CHF	2'721.10
Découvert avant attribution aux réserves	CHF	(657'876.37)	CHF	(454'410.78)

ATTRIBUTION ET UTILISATION DES FONDS ET RESERVES

	2023		2022	
Découvert avant attribution aux réserves	CHF	(657'876.37)	CHF	(454'410.78)
Avances pour projets	CHF	(12'283.71)	CHF	(7'653.19)
Réserve migrants	CHF	(3'680.00)	CHF	0.00
Réserve manifestations	CHF	(5'980.00)	CHF	0.00
Réserve 30è anniversaire	CHF	0.00	CHF	0.00
Réserve HSH	CHF	(5'085.00)	CHF	0.00
Réserve Projet Hors Murs	CHF	(1'516.00)	CHF	4'875.00
Réserve Projet LGBTIQ	CHF	11'250.00	CHF	(9'668.55)
Fonds de solidarité	CHF	57.80	CHF	3'254.80
Réserve dons	CHF	(516.00)	CHF	(915.52)
Réserve déficits futurs	CHF	(62.41)	CHF	51'134.27
	CHF	(17'815.32)	CHF	41'026.81
Résultat d'exploitation de l'exercice (hors subventions cantonales)	CHF	(640'061.05)	CHF	(495'437.59)
Subventions cantonales	CHF	624'320.00	CHF	495'500.00
Résultat de l'exercice (2023 : Déficit - 2022 : Bénéfice)	CHF	(15'741.05)	CHF	62.41